Réunion du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) pour la paix et la réconciliation au Mali, 24 et 25 août 2015

Conclusions

I. Introduction

1. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, et conformément aux dispositions du chapitre 19, articles 57 et suivants dudit accord, le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) s'est réuni les 24 et 25 août 2015, au Centre International de Conférences de Bamako. Cette troisième réunion, présidée par l'Algérie, a connu la participation de représentants du Gouvernement du Mali, de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), de la Plateforme et de la Médiation internationale élargie à savoir Algérie, Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Nigéria, MINUSMA, MISAHEL, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union européenne, France, Etats unis d'Amérique, Grande Bretagne et Chine.

II. De l'examen des questions préliminaires soulevées

2. La délégation de la CMA a suspendu sa participation aux travaux du CSA après la lecture de son communiqué portant sur des violations de l'Accord de paix, particulièrement les récents affrontements à Anéfis, dans la Région de Kidal. Dans son communiqué, elle a indiqué que ces violations étaient délibérées et de nature à remettre en cause les acquis du processus de paix en cours. Elle a en conséquence demandé le retrait immédiat et inconditionné des éléments de la Plateforme de toutes les positions de la CMA, la renonciation du Gouvernement à l'utilisation des milices, l'inscription de la situation sécuritaire au nord du Mali, particulièrement à Anefis, à l'ordre du jour de la session du CSA en cours. Cependant, les autres participants ont déploré le retrait de la CMA et ont néanmoins convenu de poursuivre les travaux, estimant que l'arrêt temporaire de la participation de l'une des Parties ne saurait empêcher la poursuite du processus de mise en œuvre de l'Accord de paix.

3. Toutefois, dans le souci du respect du principe d'inclusivité, les participants ont mis en place un Comité ad hoc restreint de contact devant examiner les problèmes liés à la situation à Anéfis et proposer des solutions de règlement. Ce comité ad hoc, présidé par l'Union africaine, est composé de représentants de l'Algérie, du Niger, de la France, des Etats-Unis, de la CEDEAO et de la MINUSMA. Un texte de règlement de cette crise a été accepté par l'ensemble des parties à l'exception de la Plateforme. Il a été demandé au comité ad hoc de poursuivre ses efforts pour parvenir à un consensus le plus rapidement possible.

4. Sur la question de l'article 10 du Règlement intérieur du CSA relatif à la représentation des parties au sein de ses instances, les participants ont convenu d'une solution intermédiaire permettant ainsi la participation de toutes les parties aux travaux du CSA et ses sous-comités. Ils ont cependant insisté sur la nécessité de trouver une solution définitive à cette problématique.

III. De l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord

5. Les participants ont condamné les violations de l'Accord de paix, notamment les affrontements à Anéfis. Ils ont déploré les pertes en vies humaines et matériels et rappellent aux Parties concernées le strict respect et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix. Ils saluent les efforts déjà fournis par la Médiation internationale et en particulier la MINUSMA pour éviter la dégradation de la situation sécuritaire au Nord du Mali. Les participants ont insisté sur la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire, dans le respect de l'accord.

6. La MINUSMA a indiqué qu'elle a conduit une enquête préliminaire sur les incidents survenus à Anéfis et a annoncé l'envoi d'une équipe élargie multidisciplinaire dans ladite localité dans les meilleurs délais. A cet effet, elle a invité le Gouvernement et les membres du CSA à y participer.

7. Le Gouvernement a présenté son plan d'action global de mise en œuvre de l'Accord de paix basé sur une stratégie de responsabilisation de l'ensemble de l'administration malienne et une hiérarchisation des actions en fonction de leur effet de levier. Ila mentionné un chronogramme avec des actions sécuritaires prioritaires et des actions portant sur des questions d'urgence humanitaire qui ont fait l'objet d'une planification détaillée (notamment la rentrée scolaire, le retour des réfugiés, l'aide alimentaire, santé animale et humaine et distribution d'eau potable.) A cet effet, un comité de mise en œuvre de l'Accord a été mis en place, de même qu'une prévision budgétaire de 11,4 milliards FCFA pour l'année en cours, pour les questions de cantonnement, de retour des réfugiés ainsi que du fonctionnement des structures prévues par l'Accord.

8. Concernant le budget du CSA, le projet du comité technique a été présenté par la MINUSMA. Il comporte deux hypothèses. La première qui prend en compte la location des salles de réunion s'élève à environ 1 300 000 dollars. La seconde qui intègre l'immeuble mis à disposition par l'Etat, s'élève à environ 1 250 000 dollars, sans égard aux coûts de l'entretien et de la rénovation. Toutefois, le Gouvernement a annoncé qu'il prendra toutes les dispositions pour rendre l'immeuble opérationnel.

9. Les participants ont salué l'opérationnalisation des organes techniques prévus par l'Accord de paix et ont apprécié les différentes présentations des travaux faites par les co-Présidents des sous-comités.

10. Les participants ont marqué leur satisfaction quant à la proposition du chronogramme de mise en œuvre des questions de défense et de sécurité. Ce chronogramme étant en phase avec la proposition de chronogramme faite par le Gouvernement. Ils ont, en outre, souligné la nécessité de la mise en place rapide du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) ainsi que de la Commission Technique de Sécurité (CTS) afin de prendre en charge l'aspect sécuritaire sur le terrain, conformément aux dispositions de l'Accord de paix.

11. Sur les questions politiques et institutionnelles, les participants ont recommandé la tenue d'une réunion du sous-comité dans les meilleurs délais pour finaliser le projet de chronogramme et procéder à l'examen de certaines questions dont l'urgence est avérée, telle que l'organisation des élections régionales et locales.

12. Sur les questions socio-culturelles et de développement, les participants ont noté avec satisfaction les progrès tangibles accomplis dans les travaux du sous-comité thématique y afférent tant au plan de la substance qu'au plan de la méthodologie. Les participants ont salué les dispositions déjà prises par le Gouvernement en matière de politique de développement, notamment le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord du Mali (PDARN).

13. Les participants ont apprécié les résultats obtenus sur les questions de réconciliation. Ils ont notamment salué la mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et la nomination de son Président.

14. Le niveau de participation du Gouvernement du Mali, qui a été représenté par trois ministres (à savoir le ministre de la solidarité nationale, le ministre de la réconciliation nationale et celui de la défense), a été salué par le Président du CSA et les participants. En conséquence, il a été demandé aux autres Parties d'élever leur niveau de participation. De même, le Président a insisté sur la nécessité du respect mutuel et de la courtoisie dans les échanges afin de faciliter le déroulement des travaux.